



DOCUMENTS
GRAPHIQUES

- Bourg -

Approbation

Avril 2017

Echelle : 1/2000



Légende

Le zonage

-  UA - Zone urbaine multifonctionnelle destinée à couvrir le cœur historique de Coudray
-  UB - Zone urbaine multifonctionnelle destinée à couvrir les secteurs d'extension récente de l'agglomération
-  UBa - Secteur de la zone UB non desservi par le réseau d'assainissement collectif
-  UE - Zone urbaine destinée à couvrir les secteurs à vocation spécifique d'activités économiques
-  UL - Zone urbaine destinée à couvrir les secteurs à vocation spécifique d'équipements
-  1AUh - Zone d'urbanisation à court terme à vocation principale d'habitat
-  2AUe - Zone d'urbanisation à moyen et long terme à vocation spécifique d'activités économiques
-  A - Zone destinée au développement des activités agricoles
-  Ap - Zone agricole, à l'intérieur de laquelle les nouvelles constructions agricoles sont soumises à des règles spécifiques d'implantation
-  Am - Zone mixte destinée au développement des activités agricoles et des activités artisanales existantes
-  N - Zone de protection des milieux naturels
-  NL - Zone naturelle couvrant les espaces de loisirs de l'étang de la Bedennerrie
-  Nt - Zone naturelle destinée à la valorisation touristique du bâti remarquable de la commune

Les orientations d'aménagement et de programmation

-  Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation

La protection du patrimoine naturel et paysager

-  Zones humides fonctionnelles protégées au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
-  Haie protégée au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
-  Corridor écologique à créer ou à renforcer (à titre de recommandation)
-  Espace Boisé Classé

La protection du patrimoine bâti et archéologique

-  Ensemble bâti et paysager protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
-  Bâtiment susceptible de changer de destination
-  Elément de patrimoine protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
-  Entité archéologique

Les emplacements réservés

-  Emplacement réservé (cf. liste jointe)

La protection contre les risques

-  Zone de protection le long du gazoduc
-  Présence d'une cavité souterraine

